



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 16 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
6 février 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
20 FEV. 2026	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 20 FEV. 2026 et publication du 20 FEV. 2026 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-six, le **seize février**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le six février deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absente sans pouvoir : Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire de séance : André ALEX

OBJET : 2026-008 : Débat d’Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant le contexte budgétaire national et local, ainsi que les principes de gestion ayant présidé à l’élaboration du budget prévisionnel 2026.

Il souligne que le budget national 2026, récemment adopté, prévoit une diminution des dotations aux collectivités territoriales de 4,6 milliards d’euros, soit une baisse de 67 euros par habitant. Pour la commune, cette réduction se traduit par un manque à gagner estimé à 147 000 euros. Proposition : par mesure de prudence, il est suggéré d’intégrer dès à présent cette minoration dans les prévisions budgétaires. Le Conseil Municipal valide à l’unanimité cette orientation.

Monsieur le Maire dresse un bilan des économies réalisées grâce à une organisation interne optimisée depuis dix-huit ans, notamment :

- Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre internalisées (chantiers, voirie, défense incendie), évitant le recours à des prestataires externes ;
- Interventions bénévoles des élus (nuits et week-ends) avec leurs matériels personnels.

Ces deux points permettent d’économiser l’équivalent de 1,5 à 2 ETP (équivalents temps plein) et d’éviter la mise en place d’astreintes techniques onéreuses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260216-2026-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026
Publication : 20/02/2026

De plus, il explique que la commune s'est désendettée de 327 000 euros entre 2020 et 2026.

Il rappelle les opérations immobilières menées avec succès :

- Acquisition de deux biens dans le bourg pour un montant total de 155 000 euros (60 000 € et 95 000 €) ;
- Revente pour un produit total de 205 000 euros (85 000 € et 120 000 €), générant une plus-value nette de 50 000 euros ;
- Recettes locatives : environ 18 300 euros perçus.

Pour conclure, Monsieur le Maire souligne insiste que si ces des choix stratégiques sont maintenus, cela évite une augmentation des coûts de fonctionnement. Le budget proposé s'inscrit donc dans cette continuité.

M. le Maire donne la parole à Mme VALADE, Adjointe aux finances.

Mme VALADE introduit le débat sur les orientations budgétaires 2026 et présente les documents préparatoires, élaborés en commission des finances.

Tout d'abord, le **compte financier unique 2025** pour la clôture de l'exercice budgétaire 2025 : il en ressort un excédent définitif de 267 033.37 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Ensuite, l'Adjointe présente la **section de fonctionnement (dépenses et recettes)** : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances. Les recettes les plus importantes restent les impôts locaux et l'attribution de compensation. A l'heure actuelle, absence d'information sur le montant des dotations de l'État pour 2026.

Le Conseil Municipal opte pour une approche prudente, en minorant les prévisions de dotations.

Mme VALADE poursuit avec la **section d'investissement (dépenses et recettes)**. Le Conseil Municipal ne formule aucune.

Ensuite, Mme VALADE aborde les **propositions de subventions pour 2026**, qui ont déjà été travaillées en commission finances. Ces propositions n'appellent pas de remarque supplémentaire du Conseil Municipal.

Elle ajoute qu'une ligne budgétaire pour les subventions exceptionnelles sera ouverte pour les associations qui auraient soit des difficultés financières soit un projet à réaliser.

Enfin, un dernier point est évoqué : l'état de la dette, l'annuité d'emprunt est de 216 912.77 €. Un point est fait sur les emprunts en cours et leurs échéances.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire. Le vote du Budget Primitif aura lieu le 9 mars prochain.

Mme VALADE explique que les taux de contributions directes n'ont pas augmenté depuis 2008. Deux simulations ont été faites en augmentant les taux d'1 point et de 2 points. Ce point sera débattu lors du prochain conseil. Les bases des impôts locaux seront revalorisées de 0,8 % en 2026.

Où cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour cette année 2026.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



A PERREUX, le 16 février 2026

Le secrétaire de séance

André ALEX